

SESSIONI URDINARIA DI U 2019

RIUNIONI DI U 10 D'UTTROVI DI U 2019

N° 2019 / M2/ 15

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA
U GRUPPU « Ghjuventù Naziunalista »**

Ughjettu : Dispositif territorial d'allocations doctorales de recherche

Madame la Conseillère exécutive en charge de l'enseignement supérieur, de la formation et de la recherche,

En avril 2018, le « dispositif territorial d'allocations doctorales de recherche pour la période 2017-2022 » était adopté par l'Assemblée de Corse. Ce rapport faisait suite à la volonté de la CdC de soutenir activement la recherche au service de l'innovation et de la compétitivité. Vous entendiez alors mettre la recherche au service des territoires permettant alors de renouveler et diversifier les compétences de chercheurs.

Différents moyens existaient jusqu'ici pour l'obtention d'un financement de thèse, tels que le contrat doctoral, la convention CIFRE ou encore un dispositif de l'ADEC adopté en 2008 qui s'était révélé inefficace.

Ce nouveau dispositif repose sur différents volets, que sont les initiatives locales, les politiques sectorielles et le développement territorial intégré. Parmi ces volets, les doctorants devront réaliser des projets dans des domaines très variés tels que le tourisme, la gestion des milieux naturels, les transports, les déchets, le sport, la santé, etc....

Ces domaines répondent à la nécessité de créer des liens entre les acteurs de la recherche et les décideurs politiques, au service de l'innovation territoriale.

Pour ce faire, le dispositif repose sur l'association de 4 acteurs :

- La structure d'accueil territoriale (EPCI, CdC et ses agences et offices).
- Le doctorant.
- Le laboratoire de recherche placé sous la tutelle d'une université, d'une école ou d'un organisme de recherche.
- La Collectivité de Corse qui finance le projet.

Pour la période 2018-2022, un budget de 150 000€ par allocataire était prévu, prenant en compte les 36 mois de thèse du doctorant et les dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Madame la Conseillère exécutive, serait-il possible de connaître l'état d'avancement de ce dispositif ? Quelles sont les structures d'accueil territoriales et les laboratoires qui ont pris part à ce dispositif ? Les laboratoires de l'Université de Corse ont-ils accueilli certains de ces projets ? Comment renforcer le lien entre ce dispositif et les laboratoires de l'Université de Corse ?

Je vous remercie.